

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Toul

Commune de Domèvre-en-Haye

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2025**

L'an deux mille vingt cinq, **le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes**, se sont réunis les membres du conseil municipal au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGAULT, Maire, sur la convocation qu'il leur a été adressée, le 20 juin 2025.

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 9 ; Votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, LEMOYNE,
Messieurs BESANCON, GALIZOT, PREVOT, SEGAULT, VEITH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Rémi PIERRON, pouvoir donné à Monsieur Pascal GALIZOT

Était excusé : Monsieur Rémi PIERRON

Était absent : Monsieur Lionel BASTIEN.

M. Nicolas VEITH a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2025-16 : Convention pour la participation financière de la CC2T liée au service public de gestion des déchets

Le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de participation financière de la CC2T liée au service public de gestion des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** cette convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer cette convention.

Délibération n°2025-17 : Examen et vote du compte de gestion 2024 Budget annexe lotissement de l'Ancien Etang

Monsieur le Maire explique que la mairie a reçu une demande de l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye. Cette demande a été faite dans le but d'acquérir du matériel de formation pour le centre.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

- **ACCEPTE de verser 200,00 €** au titre d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye
- **CHARGE Monsieur le Maire** d'en informer la présidente ainsi que le Trésorier de la commune.

Délibération n°2025-18 : Tarif de location des tables et bancs de brasserie

La commune prête gratuitement très régulièrement tables et bancs de brasserie aux habitants du village et aux associations du territoire.

Des demandes de particuliers se font de plus en plus également, le maire propose de mettre en place une tarification pour ces particuliers n'habitant pas la commune.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

- **DÉCIDE** d'instaurer un tarif pour les particuliers qui n'habitent pas Domèvre-en-Haye au prix de 4, 00€ pour une table et 4 bancs

Délibération n°2025-19 : Nouveaux tarifs location salle communales pour les réservations à compter du 1er juillet 2025

Le maire explique la nécessité de réévaluer les tarifs de location des salles communales pour les réservations à compter du 1er juillet 2025, et propose les tarifs suivants:

NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE RENCONTRE à compter du 1^{er} juillet 2025	
Location week-end : habitants de la commune	140 €
Forfait chauffage week-end et jours fériés (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	45 €
Caution	500€
Caution nettoyage	80 €
Location couvert 1€ / pers	1 € / pers
Forfait pour le nettoyage des sols, cuisine et sanitaires (Option) <i>(ne dispense en aucun cas du balayage, du nettoyage du mobilier, de la vaisselle et de l'enlèvement des déchets)</i>	80 €
Nettoyage des sanitaires et cuisine à reprendre	60 €
Éléments de vaisselle perdus ou cassés	1,50 € / élément

NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE à compter du 1^{er} juillet 2025	
Location week-end et jours fériés : habitants de la commune	250 €
Location week-end et jours fériés : habitants extérieurs	400 €
Location week-end et jours fériés : associations extérieures	260 €
Location week-end et jours fériés pour les professionnels	470 €
Location Nouvel An pour les professionnels	720 €
Location couverts	1 € / pers
Consommation d'électricité	0,28 € / kWh
Consommation de gaz	4,00 € / kg
Caution téléphone portable (pour urgence)	100 €
Caution salle	800 €
Caution nettoyage	100 €
Forfait nettoyage complet des locaux (Option) <i>(ne dispense en aucun cas du balayage, du nettoyage du mobilier, de la vaisselle et de l'enlèvement des déchets)</i>	110 €
Éléments de vaisselle perdus ou cassés	1,50 € / élément

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

ACCEPTE la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2025 pour les locations prises à partir du 1^{er} juillet 2025, pour les réservations faites avant le 1er juillet 2025 le précédent tarif s'appliquera encore,

CHARGE Monsieur le Maire de modifier les conventions de location des salles communales.

Délibération n°2025-20 : Remboursement frais engagés par un élu ou un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains achats peuvent être payés par un élu ou un agent sur ses deniers personnels, dans ce cas la commune doit prendre les mesures afin de procéder au remboursement de ces frais engagés pour le compte de la commune.

Exemple : achat d'un bidon d'essence, achat d'un petit matériel, d'une pièce sur internet sans possibilité d'ouvrir un compte par la commune...

Le Maire propose donc de procéder au remboursement des frais engagés sur présentation d'une facture ou ticket de caisse dans la limite de 100 € par mois et par agent ou élu dans l'exercice de ses fonctions.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

- **DÉCIDE** de procéder au remboursement des frais engagés sur présentation d'une facture ou ticket de caisse dans la limite de 100 € par mois et par agent ou élu dans l'exercice de ses fonctions.

Délibération n°2025-21 : Choix architecte et bureau d'études dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment mairie

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de la mairie, le maire informe avoir sollicité pour la mission de maîtrise d'œuvre l'atelier d'architecture A²BC et le bureau d'études FLUID'CONCEPT .

Une proposition d'honoraires a été faite sur une base forfaitaire de :

Tranche ferme 7 612, 50 € HT

Tranche conditionnelle : 22 837, 50 € HT

Soit un total de 30 450, 00 € HT (répartis selon tableau ci-joint)

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition d'honoraires de l'atelier d'architecture A²BC et le bureau d'études FLUID'CONCEPT pour un montant total de 30 450, 00 € HT .